

Vendredi : le maître des jours.

La prière du vendredi.

Dieu a fait du vendredi le jour de fête des musulmans.

Dans le hadith rapporté par Anas Ibn Malik que Dieu l'a agréé :

Le prophète (p&s) a dit :

« L'archange Gabriel est venu me voir avec un miroir blanc dans la main et il m'a dit : « Ceci est le vendredi que ton Seigneur te prescrit comme jour de fête à toi et à ta communauté après toi. » J'ai demandé : « Qu'avons-nous comme bien en ce jour ? » Il m'a dit : « Ce jour comporte la meilleure des heures pendant laquelle Dieu exauce celui qui invoque un bien qui lui a été alloué depuis l'éternité. S'il s'agit de quelque chose qui ne lui a pas été allouée, Dieu lui réserve ce qui est encore meilleur. Et si cet homme implore le refuge auprès de Dieu contre un mal qui a été décrété à son encontre, Dieu le préserve de ce qui est encore plus grave. Pour nous c'est le maître des jours... »

Dieu Exalté dit : *« Ô vous, les croyants ! Quand on vous appelle à la prière du vendredi, accourez à l'invocation de Dieu ! Interrompez tout négoce ». (62 :9)*

Cette prière s'impose à tout croyant musulman résidant, adulte et sain d'esprit. Les femmes, les enfants et les malades en sont dispensés.

Certaines circonstances permettent au fidèle de ne pas y assister : en cas de forte pluie, de grande frayeur, de maladie ou de veille d'un malade proche. Cette prière a pour but de réunir les croyants d'une même cité afin d'écouter le prêche de l'Imam qui aborde des sujets en relation à la vie spirituelle et temporelle.

Le fidèle se prépare pour cette prière depuis le jeudi (la veille) en prenant la résolution de l'accomplir et en recherchant les mérites qu'elle procure. Anas Ibn Malek a rapporté que le Prophète (p&s) a dit :

« Les prières accomplies en commun et celles du vendredi en cours au vendredi suivant sont une expiation aux fautes commises tant que les péchés capitaux sont évités ». (Bukhari&Muslim)

Le vendredi venu, le fidèle après l'apparition de l'aube commence par se laver (ghusl) : la grande purification, ensuite il est recommandé de porter des vêtements propres et de se parfumer.

« Tout homme qui se lave le vendredi, et se parfume de ce qu'il trouve chez lui, met ses plus beaux vêtements, ensuite va à la mosquée et prie autant qu'il lui plaise, ne cause de tort à personne, puis écoute (le sermon de l'Imam) et enfin prie, ses péchés seront effacés jusqu'au vendredi suivant ». (Ahmad)

Humble et recueilli, le fidèle se rend à la prière de bonne heure car selon la Sunna : *« Le jour du vendredi, les Anges se mettent devant les portes des mosquées portant à la main des registres en argent et des plumes en or et ils inscrivent les fidèles dans l'ordre de leur arrivée ». (Bukhari&Muslim)*

1. En entrant à la mosquée.

Le fidèle avance d'abord avec le pied droit et dit : *« Bismillah, je me protège par Allah le très Grand, par sa force bienfaitrice et par son Pouvoir Eternel contre Satan le réprouvé, que le salut soit accordé à notre Prophète Muhammad (p&s) et sa famille. Seigneur ! Pardonne-moi mes écarts et ouvre devant moi les portes de Ta Miséricorde ».*(1) (Bukhari)

2. S'asseoir qu'après avoir fait deux raka'ats.

Le Prophète (p&s) a dit :

« Quand l'un de vous entre dans la mosquée, il doit faire deux raka'ats avant de s'asseoir. » (Muslim)

Le fidèle recherche le premier rang car son mérite est très grand. Le Prophète (p&s) a dit :

« Le meilleur rang pour les hommes est le premier. Le dernier est le plus défavorable. Le contraire pour les femmes ». (Muslim)

3. Il est interdit d'enjamber ceux qui sont assis ou de les séparer.

Le Prophète (p&s) ayant vu un homme enjamber les autres lui dit : *« Assieds-toi, tu ne fais que nuire aux autres ».*

Il dit encore : *« Il ne faut pas séparer deux personnes assises ». (Abou Daoud)*

4. L'Imam commence sa khotba. (le prêche)

Le Prophète (p&s) dit : *« Si tu t'adresses à ton ami, même pour lui dire « tais-toi », pendant que l'Imam prononce son discours, tu es fautif ». (Muslim)*

Il dit encore : *« Celui qui s'amuse avec des cailloux pendant que l'Imam fait son discours, commet une erreur, celui qui commet une erreur annule sa prière ». (Abou Daoud)*

5. Alignement des rangs.

Imam et priants sont invités à veiller au bon alignement des rangs.

Le prophète (p&s) a dit :

« Serrez-vous et alignez-vous bien.

- L'alignement des rangs est le complément de la prière. (Bukhari)

- Egalisez vos rangs, si vous ne le faites pas, Dieu éveillera la discorde parmi vous.

Il n'y a pas de pas aussi rétribué par Dieu que celui fait pour combler un vide dans un rang ». (Al Bazzar)

6. Interdiction de se mettre seul derrière les rangs.

Il est blâmable de se mettre volontairement seul derrière un rang. Le Prophète (p&s) dit celui-là :

« Refais ta prière ! Est considéré comme n'ayant pas prié celui qui se poste seul derrière les rangs » (Ahmad)

7. Obligation de suivre l'Imam.

Celui qui prie derrière l'Imam doit suivre ses actes. Il lui est interdit de le devancer. Il est préférable à celui qui est derrière l'Imam d'écouter seulement. Le Prophète (p&s) a dit :

« Quand il dit : Allahou Akbar, dites comme lui, quand il récite, écoutez-le ». (Muslim&Malik)

8. En cas de retard pour la prière.

Lorsque l'on arrive à la mosquée après le commencement de la prière on doit sans tarder se ranger derrière l'Imam dans la position où il se trouve : incliné, prosterné, assis ou debout.

Le Prophète (p&s) dit : *« Quand l'un de vous vient à la prière, il doit faire ce que fait l'Imam quelle que soit sa position ». (Tirmidhy)*

Sitôt que l'Imam prononce le salut final, on se lève pour compléter sa prière.

Le Prophète (p&s) dit : *« Faites la partie à laquelle vous assistez et terminez celle que vous aurez manquée ». (Muslim)*

9. En quittant la mosquée.

Avance ton pied gauche et répète ce que tu as dit à l'entrée, seulement au lieu de dire : *« Ouvre devant moi les portes de ta Miséricorde »* tu dis : *« Ouvre devant moi les portes de tes faveurs ».* (Bukhati)

Durant la journée du vendredi

« Lorsque la prière est achevée, dispersez-vous à travers la terre : recherchez la grâce de Dieu ». (62 :10)

Il est recommandé aux fidèles de multiplier les actes d'adoration et les œuvres pieuses durant ce jour car le Prophète (p&s) a mentionné le vendredi : « *Il y a (dans le vendredi) un moment qu'aucun serviteur musulman ne rencontre en priant sans que Dieu L'Exalte ne lui accorde ce qu'il Lui demande ; et Il fit signe de sa main pour montrer (combien ce moment est court) » (Bukhari)*

Consacrer sa journée à visiter un malade, participer à des funérailles, rendre visite à un frère en Dieu. Il est aussi recommandé de pratiquer l'aumône car c'est un jour où elle se fructifie particulièrement.

Assister aux séances de diffusion du savoir, recourir à des invocations particulières. Il est également recommandé de jeûner si ce jour est précédé du jeûne du jeudi.

Multiplier en ce jour les invocations de grâce sur l'Envoyé de Dieu. Le Prophète (p&s) a dit :

« Appelez le salut sur moi et insistez-y la veille et le jour du vendredi. Je témoignerai pour celui qui le fait et j'intercéderai pour lui le jour de la Résurrection ». (Baihaqi)

Effectuer des prières surrogatoires, réciter le Coran notamment la sourate Al-Kahf (la caverne), Ad-Dukhan (la fumée), Yassin ; Lues le vendredi elles préservent des événements désastreux.

Dans toute sa Miséricorde, Dieu L'Exalté nous donne de nombreuses occasions pour expier nos péchés et nous repentir. Ne tournons pas le dos à sa Clémence, Dieu fasse que nos préoccupations terrestres ne nous éloignent pas de nos obligations religieuses.

« Que certaines gens cessent de négliger les prières des vendredis ou que Dieu scelle leurs cœurs et ils seront alors parmi les négligents ». (Muslim)

Sachons œuvrer dans le sens de cette parole de 'Abdallah Ibn 'Omar :

« Agis dans ta vie comme si tu vivais toujours, mais vis ta mort comme si tu mourais demain ».

Le Prophète (p&s) a dit :

« Le meilleur jour sur lequel le soleil s'est levé c'est le vendredi. En ce jour Adam que la paix soit sur lui a été créé. En ce même jour il est entré au Paradis. Et en ce même jour il a reçu la repentance et il est mort. Et en ce même jour l'Heure sonnera ». (Bukhari & Muslim & Malik)

(1) Bismillâh, a'oudhou billâhi Al-'Azim, wa biwajhihi Al-Karim wa soultanihi Al-Qadîm minachchaitânirrajîm, Allâhoumma çalli 'alâ nabiyinâ Mohammasin wa alihi wa sallim. Allahoummaghfir-lî dhonoubî waftah-lî abwâba rahmatika.

(2) Bismillâh, a'oudhou billâhi Al-'Azim, wa biwajhihi Al-Karim wa soultanihi Al-Qadîm minachchaitânirrajîm, Allâhoumma çalli 'alâ nabiyinâ Mohammasin wa alihi wa sallim. Allahoummaghfir-lî dhonoubî waftah-lî abwâba fadlika.

Réf :

LES SECRETS DE LA PRIERE EN ISLAM - Al-Ghazali

Ed : IQRA.

LES EXHORTATIONS ET AVERTISSEMENTS - Imam al-Hafiz al-Mundiri

Ed : Dar el Fikr.

LA VOIE DU MUSULMAN - Aboubaker Djaber Eldjazairi

Ed : Aslim.

Brochure publiée avec le soutien de E.M.B.

El Ihsan

Editeur responsable

Botte C.

Rue Guillaume Tell 62

1060 Bruxelles